

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 30 Août 2019

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 24 août 2019. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 30 août 2019.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 28 JUIN 2019**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD.

Absents excusés : Mathieu BOURRIER (pouvoir à C GUIBERTEAU), Alain TENENBAUM (pouvoir à M VRILLAUD), Yves CORNILLE, Thierry GAYANT, Emmanuelle PELTIER.

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 28 JUIN 2019

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2019 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Facturation des photocopies par Rex Rotary

Par lettre recommandée du 16 juillet 2019, la Mairie a adressé une réclamation à l'entreprise REX ROTARY concernant la consommation de copies couleurs pour la période du 14 novembre 2018 au 14 février 2019.

La consommation indiquée de 22497 copies couleurs ne paraissant pas possible car elle équivalait à celle d'une année entière, il était demandé à REX ROTARY de fournir des explications et de reconsidérer la facturation en précisant qu'à la livraison les compteurs de l'imprimante n'avaient pas été remis à zéro.

Dans son courrier réponse du 24 juillet 2019, REX ROTARY précise que ce sont les compteurs, validés par la Mairie de Port d'Envaux, sur le procès-verbal de livraison, qui ont permis d'établir la facture objet de la contestation.

REX ROTARY ajoute également que cette consommation est cohérente avec la consommation de cartouches de toner sur la période considérée.

De ce fait, l'entreprise maintient la facture en question et refuse d'octroyer un avoir à la Mairie de Port d'Envaux.

2) SEMIS : garantie d'emprunts logements locatifs sociaux

Le bilan 2018 des logements gérés par la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) affiche un excédent de 13 700,84 euros. Le Maire a rappelé que nous avons une obligation de garantie concernant le remboursement des emprunts qui ont été contractés pour acquérir et aménager ces logements.

Depuis 1997, le cumul des bilans annuels est positif et il ne sera donc pas fait appel à l'obligation de garantie.

La convention avec la SEMIS porte sur 40 ans et à l'issue, la totalité des logements reviendra à la Commune de Port d'Envaux.

3) Augmentation de la consommation d'eau entre juillet 2018 et juillet 2019

La facture relative à la consommation d'eau de la commune met en exergue une hausse de consommation par rapport à l'année 2018 et de ce fait une facture de 4 564,14 euros, supérieure de 322,37 euros par rapport à celle de 2018.

Ceci est dû à une augmentation de consommation de la Salle Polyvalente (40 m³ de plus) et de la Salle des Fêtes (30 m³ de plus).

4) Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) au titre de l'année 2016

Par courrier du 15 juillet 2019, la Préfecture de la Charente Maritime a fait savoir à la Commune de Port d'Envaux que l'instruction de la demande adressée par courrier du 20 novembre 2018 au titre de l'année 2016, faisait apparaître un certain nombre de sommes non éligibles.

Par conséquent, au titre de la FCTVA, pour l'année 2016, la commune percevra la somme de 3 597,50 euros, soit 738,83 euros en fonctionnement et 2 858,67 euros en investissement.

5) Convention avec l'ANCV (chèques vacances)

La commune est propriétaire d'un gîte et peut à ce titre prétendre conventionner avec l'ANCV afin d'accepter les chèques émis par cet organisme comme moyen de paiement.

Modalités de conventionnement

La convention se réalise en ligne et nécessite la création d'un compte sur le site de l'ANCV. Il faut fournir le numéro SIREN, un RIB et la date de la délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer cette convention. Cette opération est gratuite et le délai de réponse pour l'acceptation de la convention est de 10 jours.

Modalités de remboursement des chèques

Le remboursement s'effectue par virement bancaire sous 5 jours à réception des chèques accompagnés du bordereau de remise (fourni par l'ANCV).

Coût du service

Le seul coût existant est un prélèvement de 2.5% sur chaque remise de coupures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'ANCV et tout document afférent.

Le Maire charge la Secrétaire de Mairie de l'exécution de cette délibération.

III. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

1) Rentrée scolaire et Accueil de Loisir.

L'année scolaire 2019-2020 marque le début de la semaine à 4 jours pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Port d'Envaux Crazannes. Un travail important a été réalisé pour préparer l'Accueil de Loisir.

Sur les 39 enfants préinscrits avant les vacances scolaires, seulement 20 sont inscrits. Toutefois, ce nombre est suffisant pour pouvoir bénéficier :

- du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à raison de 1 euro par enfant et par heure,
- d'un encadrement avec 3 personnes en permanence.

Le planning est calé et il n'y a pas de soucis de fonctionnement.

Tous les travaux qui devaient être réalisés pendant les vacances scolaires ont été faits mais cela a été plus long que prévu avec un manque de coordination avec la société qui a fourni les copieurs.

Cette année les Ecoles sont équipées de nouveaux appareils numériques (ordinateurs, tablettes, tableaux numériques).

S'agissant du restaurant scolaire de Crazannes, pour pallier à l'absence de Béatrice Ganthy qui lors d'une visite de reprise, n'a pas été déclarée apte à reprendre le travail et qui pourrait bénéficier d'un arrêt de travail de 6 mois supplémentaire, il a été décidé de reprendre le cuisinier qui avait terminé la dernière année scolaire.

Par ailleurs, le Maire a informé le Conseil Municipal que le boucher de Crazannes qui prend sa retraite à compter du 30 septembre 2019, cessera de livrer les écoles à partir du 1^{er} septembre.

2) Plan Mercredi

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ), un an après le lancement du plan mercredi a dressé un premier bilan et adresse un certain nombre de recommandations.

A ce jour, 4167 communes sont couvertes par un plan mercredi soit 20% de celles dotées d'une école publique.

Ces plans profitent davantage aux enfants des villes qu'à ceux des campagnes, les communes possédant des accueils bien structurés se sont plus aisément approprié la démarche.

Le COJ formule plusieurs recommandations :

- Renforcer la coordination entre les différents acteurs, personnels de l'enseignement, familles et personnel de l'animation,
- Augmenter les moyens financiers afin d'inciter les collectivités à investir sur les temps périscolaires,
- Créer des filières de formation pour les animateurs.

3) Tarification transport scolaire

La Région Nouvelle Aquitaine vient de mettre en place une nouvelle réglementation ainsi qu'une nouvelle tarification en matière de transports scolaires.

Des familles se voient attribuer une augmentation de 30 à 170% ou encore un statut de non ayant droit. Face à cette nouvelle dégradation du service public dans les territoires ruraux, les Sénateurs de Charente Maritime, Daniel LAURENT et Corinne IMBERT ont adressé un courrier à Monsieur Alain

ROUSSET, Président de la Région Nouvelle Aquitaine lui demandant d'apporter des explications et des réponses sur cette question.

4) Désaffiliation du Département de la Charente Maritime pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a adressé un courrier au Maire afin de porter à sa connaissance la demande de désaffiliation du Département de la Charente Maritime concernant la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Une absence de réponse dans un délai de deux mois signifiant un avis favorable à cette démarche, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable et par conséquent de ne pas répondre à ce courrier.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Contrôle sanitaire des eaux de baignade pour la saison estivale 2019

Les résultats des contrôles sanitaires des eaux de baignade vont de moyens à bons en fonction des conditions météorologiques. Globalement, les eaux sont de bonne qualité pour la baignade.

2) Situation de l'immeuble du Nautic-Club Taillebourgeois

Le bail relatif à l'immeuble du Nautic Club a été signé.

Les membres de cette association peuvent donc utiliser le bâtiment aux conditions qui leur ont été imposées et qu'ils ont acceptées.

3) Balisage sauvage sur les chemins de randonnées

Fin juillet 2019, le Maire a reçu un courrier d'une habitante de Saint Saturnin se plaignant de l'utilisation abusive de chemins situés sur des parcelles privées, en particulier des parcelles boisées, pour y faire passer des randonnées (pédestres et VTT) sans demande préalable d'autorisation au propriétaire.

Cette même personne a également fait part de son indignation face au badigeonnage des pierres, racines et troncs d'arbres en prenant en exemple le vénérable chêne BESSON qui force est de l'admettre, « en voit de toutes les couleurs ».

Le Conseil Municipal bien conscient de ces excès, envisage de mettre en place une signalisation qui menacerait de sanctions les personnes se livrant à de telles pratiques.

4) Courrier du Maire de Taillebourg

Après avoir été alerté par la commune de Port d'Envaux, le 31 juillet 2019, le Maire de Taillebourg a adressé un courrier au Préfet qui est responsable de la police du fleuve pour signaler l'aménagement d'une installation permettant de se jeter d'un arbre dans la Charente sur la rive droite du fleuve, du côté commune de Taillebourg, face à la baignade de Port d'Envaux.

V. PERSONNEL

1) Organisation du Secrétariat

La Secrétaire de Mairie qui depuis début mai, bénéficiait d'un temps partiel de 70% de son temps de travail (une heure de moins par jour et le jeudi non travaillé) a repris le travail le jeudi matin et son temps de travail a été porté à 80%.

Cette mesure avait entraîné une modification de l'organisation du travail du secrétariat. L'adjointe administrative qui avait accepté de travailler 6 heures de plus par semaine continuera à effectuer ces 6 heures supplémentaires jusqu'à fin octobre 2019 (durée du nouveau contrat).

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux

Arrosage des espaces arborés et fleuris,
Entretien de la voirie et des espaces verts,
Tonte et élagage des haies,
Préparation de la fête du 13 juillet,
Installation de la signalisation du festival des Fous cavés,
Intervention au profit des écoles,
Installation de barrières de protection à la fontaine de la Bonaudrie.

2) Devis alarme salle polyvalente

Deux entreprises ont été sollicitées pour effectuer un devis relatif à l'installation d'alarmes au profit de la salle polyvalente:

NEXECUR, filiale du Crédit Agricole,
EPS, filiale du groupe CIC.

Les deux entreprises ont proposé des systèmes semblables, totalement autonomes et indépendants de la téléphonie des bâtiments et du WIFI, raccordés jour et nuit et 365 jours par an à une centrale de télésurveillance.

En cas d'infraction, si l'alarme n'est pas désactivée, la centrale envoie un agent de sécurité. Si l'intrus est filmé par une ou plusieurs caméras, la centrale actionne les forces de police.

Les solutions proposées comprennent toutes une centrale, des détecteurs équipés de caméras, des contacteurs de portes, des sirènes intérieures et 1 clavier.

Le système est propriété de l'entreprise qui en assure l'entretien et la maintenance et demande en échange une location mensuelle.

Pour la salle polyvalente. NEXECUR : 74,55 euros HT, EPS 59 euros HT par mois.

EPS a également réalisé deux autres devis pour l'école maternelle et l'école primaire.

Ecole maternelle sans l'accueil de loisir et la salle de motricité : 45,50 euros HT par mois,

Ecole primaire : 71 euros HT par mois.

Le coût total pour une année avec EPS qui a déjà été retenu pour le bâtiment de la Mairie serait approximativement de 2 527 euros TTC pour les écoles et la salle polyvalente.

Le Maire demande que d'autres solutions soient étudiées en particulier pour la salle polyvalente qui en terme de risque est beaucoup moins sensible que les écoles.

3) Numérotation de terrain à la Basse Pommeraie

Le Maire expose la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.

Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

PARCELLE	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
YD398	Rue de la Basse Pommeraie	5B
YD399	Rue de la Basse Pommeraie	5C
YD400	Rue de la Basse Pommeraie	5D

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution de ce nouveau numéro.

4) Projet d'aménagement de la place des Halles

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place des Halles et indique qu'il a contacté 3 sociétés.

Le cabinet SD architectes n'a pas pu répondre à notre demande en raison de leur charge de travail.

Le syndicat départemental de voirie présente un devis de 5 820€ TTC.

Le cabinet Piguet présente un devis de 4800€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de confier l'étude de l'aménagement de la place des Halles au cabinet Piguet.

5) Inauguration du square de la gare le 14 septembre

Les panneaux présentant l'histoire, petite et grande de la gare ont été commandés. Ils seront livrés une semaine avant l'inauguration.

Une réunion de la commission des fêtes pour définir les modalités pratiques d'organisation est planifiée le samedi 31 Août 2019.

6) Déplacement de l'appareil distributeur de pièces de collection

La directrice commerciale des Villages de Pierres & Eau qui est passée en juin 2019 présente ses excuses pour ne pas en avoir informé la Mairie.

Elle a constaté que l'emplacement choisi était un des plus passants de la commune et de ce fait, ne voit pas l'utilité de déplacer le distributeur des pièces de collection.

Elle se tient cependant à la disposition de la commune pour faire un bilan en fin de saison et si besoin déplacer l'appareil vers un endroit jugé plus passant. Il a été décidé d'intégrer l'emplacement dans l'étude de l'aménagement de la place des Halles.

7) LVS Auto : arrêté préfectoral pour régularisation de situation administrative des activités

La Mairie a été destinataire d'une copie de l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2019 mettant en demeure le garage LVS AUTO de régulariser la situation administrative des activités Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur le site sis parcelle 479 face au 19, rue de la marine à Port d'Envaux.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Saintonge romane : compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 28 août

La réunion n'a pu se tenir par manque de quorum.

2) Communauté des Communes (CDC) : compte rendu du Conseil communautaire du 17 juillet

Lors du Conseil Communautaire, les subventions ont été attribuées.

Le plan de financement de la voie verte à Port à Clou qui s'inscrit dans le cadre de la Flow Vélo a été présenté par le Président de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge. Ce plan de financement pour un montant de 174 141 euros a été adopté à l'unanimité.

Le Président a soumis à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le plan de financement concernant la réalisation de l'aménagement des chemins doux, à savoir, celui de l'aménagement de la boucle cyclable « Nord » de la CDC, l'aménagement de la Flow Vélo et l'installation des Relais Info Service pour la randonnée pédestre.

Lors de cette même réunion, le Président a informé les membres du Conseil Communautaire que le projet concernant la création d'une halte fluviale à Crazannes était en cours.

Par ailleurs, une convention a été signée entre la CDC et le Comité départemental de Randonnées Pédestres permettant à la CDC d'assurer la maintenance du balisage des sentiers de randonnée pédestre.

3) Villages des Métiers d'Art

La commune de Saint Savinien a reçu le label « Village des Métiers d'Art ».

4) Eau 17 : rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau et assainissement

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'année 2018 sont disponibles et téléchargeables sur le site internet d'Eau 17 :

www.eau17.fr à la rubrique « documentation ».

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
JUN	Ecole	Fête des TAP	V 28	Fête réussie pour cette dernière fête des TAP sur le thème du cirque. Les enfants étaient très fiers de montrer leur travail de l'année.
	Sol Y Mar	Soirée zumba	S 29	Gala de fin d'année organisé à la Salle des fêtes.
	Basket	12ème Gueult'onnade	D 30	308 marcheurs, 430 VTT. Moins de participants que les autres années. Cependant encore une belle réussite avec un bénéfice de 3591,30€.
JUILLET	Rugby	Assemblée Générale	J 4	Saison du renouveau avec 21 licenciés. L'association en comptait 80 en 2010. Reprise des entraînements le vendredi soir grâce à l'éclairage. Diverses animations cette année (tournois inter-entreprises, challenge départemental). Réparation du local suite à divers cambriolages. Bilan financier en léger déficit. Départ du président après 12 ans passés au club, il en fait le bilan et remercie la Municipalité et l'équipe municipale pour leur engagement. Il remercie aussi le correspondant Sud-Ouest qui en 10 ans a fait publier 157 articles sur le rugby. Election d'un nouveau

				président : Romain Montoroy
	Echappée Belle	Assemblée Générale	V 5	59 adhérents (35 adultes et 24 enfants) des cours de zumba, fitness, country et renforcement musculaire sont donnés tous les mercredi soirs de 17h15 à 20h15. Plusieurs manifestations et une formation aux premiers secours ont été organisées dans l'année. Reprise des cours le 11 septembre.
	Lapidiales	Animations	S6, D7	WE "Dogon " 20h repas africain (sur réservations)
	CD voile	Initiation padlle	S 6	Sur la journée, 8 créneaux horaires proposés avec chacun 8 places. Cette année la fréquentation a été moindre avec 49 participants (l'an dernier 64).
	Mairie, Associations	Fête nationale	S 13	Chaleur, bonne humeur, bon repas, tout était réuni pour une soirée réussie. Bénéfice de cette soirée 2541,92 soit 635,48€ pour les 4 associations qui ont participé à cette aventure. 'l'Automne, la Pêche, l'Echappée belle et les Mouettes rieuses.
	Pêche	concours de pêche	D14	Encore un après-midi fort agréable avec une vingtaine de pêcheurs.
	Panloy	Soirées hantées	M17, 24	Toujours un gros succès avec 150 personnes à chaque soirée.
	FKV	Concerts	V 19, S 20	Plus de 2000 entrées chaque soir. Les objectifs fixés par les organisateurs de la 18ème édition sont atteints.
		Pôle associatif	S 20	Petit marché associatif et des producteurs sur la place des Halles.
		Pôle jeunesse	S20	Proposé et animé par les jeunes des centres de loisirs. Plateau artistique : concert avec le groupe Shimaï, Thirry le magicien, la Cie Coyote Minute. Diverses animations. 15h 20h place De Grailly. Une belle réussite, les jeunes et les parents se retrouvent dans une bonne ambiance.
AOÛT	Panloy	Opéra	M 30 juillet et J 1 Août	Classé Site en scène, l'opéra "la Bohème de Puccini" a accueilli 1100 visiteurs sur 2 soirs.
	Chasse	journée chasse	S 3	A la salle Polyvalente avec à 11h la messe de St Hubert et à 13h repas avec 240 convives.
	Lapidiales		S3	Les esclaves oubliés 17h
			D 4	Tour Poitou Charentes féminin 15h15 dans le bourg
	Panloy	Soirées hantées	4, 14, 21, 28	Toujours le même succès.
	Les Canotiers	Concert	M 9	Repas concert sur réservation avec le groupe Fleuve (20h-23h). Une réussite.

	Ville de Cognac	Semaine fédérale internationale du cyclotourisme	S 10	Pont l'Abbé était inscrit comme point d'accueil pour les cyclotouristes participant à la 81e semaine fédérale, basée à Cognac. 12600 vélos sur les routes charentaises. Sur 4000 vélos prévus chez nous, seul 1970 se sont arrêtés sur la commune. Port d'Envaux se trouvait au carrefour des circuits Rochefort et St Georges des Côteaux, ce qui a permis le passage d'un nombre considérable de vélos. La CDC, les centres de loisirs et Cyclad étaient partenaires pour les décorations et les animations sur toutes les communes traversées de la CDC. Le fléchage du parcours n'était pas précis, beaucoup de cyclistes ne sont pas allés sur le site des Lapidiales. La journée se termine tragiquement à Pont l'Abbé avec le décès d'un bénévole, suite à un malaise cardiaque.
	le Palandrin	Concert organisé par Frédéric Caillère		Apéro sur le bateau " le Palangrin" et concert sur le Pré Valade 18h30-21h30 avec le groupe CAIPI SABOSA (musique brésilienne). Environ 90 personnes étaient présentes, des vacanciers attirés par la musique étaient également de la fête.
	Les Canotiers	Concert	L 19	Repas concert avec le groupe O'OVO JAZZ (20h-22h30) latino jazz
	Lapidiales	Journée animations "Afrique de l'Ouest"	S 24	Animations, ateliers couture, bijoux et cuisines, spectacles, chants et danses de Guinée. Repas sur réservation.
	Chasse	vente cartes	V 30	17h-19h à la salle des Fêtes
	Lapidiales	Concert gratuit	V30	Concert exceptionnel aux Lapidiales avec les musiciens Argentins, Raul Barboza, Chango Spasiuk, Nardo Gonzalez, Marcos Villalba, Laura et Giannia Caronni "Las Hermanas Caronni "

2) Manifestations à venir

SEPT	Chasse		D 8	Ouverture de la Chasse
	Lapidiales	Fête des Lapidiales sur le thème " les cultures d'Afrique de l'Ouest"	V 13	Rencontre avec les sculpteurs
			S14	Animations, film, chants et danses avec dégustations africaines. Concert " Sénégal accoustic" 21h15 repas africain (sur réservation)
			D 15	10h30 AG, apéritif des Lapidiales, animations, tombolas
	Panloy	Soirées hantées	S 14 et 28	21h
	Mairie	Inauguration du square de la gare	S 14	

		Exposition "belles et rebelles, sauvages des rues"	V 13	Une exposition en plein air sur le thème des fleurs et plantes sauvages qui au quotidien attirent notre regard. Cette exposition sera visible jusqu'au 29 septembre sur le square de la gare.
	Boulangers Saintais	Grand prix cycliste des boulangers.	L 16	Epreuve contre la montre individuelle. Départ 14h de la Salle Polyvalente pour un circuit de 24 km.
	Mouettes rieuses	Bal de rentrée	S 21	Salle des Fêtes, animé par la Cie Résurgence 21h (gratuit)
		Journées Européennes du patrimoine	S 21 D 22	Journées Européennes du patrimoine. Panloy ouvre ses portes à tarif réduit pour tous (5€) Visites animées par des guides costumés.
	CDC	Fête de l'Enfance	S 28	Journée de l'enfance et petite enfance à Nancras 10h-18h.
	Palissy et VH	Concert et croisière nocturne	S 28	Arrivée du Bateau à 20h concert sur le Pré Valade avec restauration rapide, départ du bateau 23h30. Dessert et fin de soirée sur le retour de la croisière.

3) Compte rendu du festival des Fous Cavés - courrier de mécontentement

Une réunion « débriefing » interne municipalité se tiendra le samedi 31 Août à 11h.

Un courrier de mécontentement a été adressé au Maire par un habitant du bourg de Port d'Envaux concernant la guinguette du quai du carénage qui a diffusé de la musique amplifiée et n'a pas respecté les horaires qui avaient été arrêtés, autorisant une animation musicale uniquement jusqu'au dimanche 17 heures.

Comme l'a indiqué le Maire dans son courrier réponse, le week-end des Fous Cavés est parfois difficile pour les riverains. La Municipalité au fil des ans s'efforce de prendre toutes les mesures permettant à la fois de satisfaire une partie de la population tout en veillant à ce que le festival perturbe le moins possible les Port d'Envallois.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 25 juillet à la salle des fêtes de Crazannes

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés

2) SDIS : convention « permis de sauver »

Le SDIS a engagé une nouvelle procédure visant à mettre en place une convention relative à la création d'une plate-forme d'alerte.

Cette plate-forme permettrait de faire intervenir des personnes qualifiées pour délivrer les premiers secours au plus près des besoins.

3) Préparation du repas des seniors du 6 octobre

Les invitations des seniors « ayant droits » sont à faire entre le 15 et le 25 septembre.

Les réponses sont à donner avant la fin du mois de septembre.

4) Opposition au compteur LINKY

Le Maire a informé le Conseil Municipal que le Conseil d'Etat, par une décision rendue le 11 juillet 2019 a une fois encore donné tort à une commune qui avait décidé, par arrêté de s'opposer au déploiement des compteurs LINKY.

Le Conseil d'Etat a non seulement confirmé la décision du tribunal administratif mais a condamné la commune aux dépens. Elle devra verser la somme de 3000 euros à ENEDIS.

5) Arrêt de l'activité de Mr Martin-Gonthier, boucher à Crazannes

Monsieur Martin-Gonthier, boucher-charcutier de Crazannes qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter de la fin du mois de Septembre 2019, ne sera plus présent sur le Marché de Port d'Envaux.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 27 septembre 2019 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.